

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 11/09/2024.
Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria.

Avaient donné pouvoir :

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 29
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-133 – FESTIVAL « JAZZ SUR SON 31 » - CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme CHEMIN, rapporteure, informe le conseil que dans le cadre du festival « Jazz sur son 31 », proposé par le Conseil Départemental, un évènement est programmé sur la commune le 12 octobre 2024 au foyer rural.

Mme CHEMIN donne lecture de la convention fixant les interventions de chacune des deux parties. La commune s'engage notamment à prendre à sa charge :

- Un agent de sureté lors du concert formé SSIAP
- 2 agents pour le montage et le démontage des équipements avec l'équipe technique
- La présence d'un électricien habilité lors du branchement par l'équipe technique, présent toute la journée et la soirée.
- Une personne présente pour l'accueil du public à 20h
- La prise en charge des repas du midi « entre 5 et 7 » repas du soir « entre 12 et 15 ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention

AUTORISE cette manifestation

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention


AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 24 SEP. 2024



Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20240917-DELIB2024133-DE
Reçu le 20/09/2024

